

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 209  
19 août 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-neuvième (209<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 19 août 2014, à 19h, sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

M. Alain CHAREST	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M <sup>me</sup> Mélanie CARON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières, FP et FGA
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION** : En cette journée du 19 août 2014, 231<sup>e</sup> jour de l'année (34<sup>e</sup> semaine), M<sup>me</sup> Gagnon livre quelques éphémérides, de même que la citation suivante, d'Haldor Laxness (*Le Paradis retrouvé*) : « *Celui qui revient n'est jamais le même que celui qui est parti.* »

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Lucie Gagnon)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mercredi, 25 juin 2014 (N<sup>o</sup> 207) et de la séance extraordinaire du lundi, 14 juillet 2014 (N<sup>o</sup> 208).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mercredi, 25 juin 2014 (N<sup>o</sup> 207) et de la séance extraordinaire du lundi, 14 juillet 2014 (N<sup>o</sup> 208).
4. Adoption du plan d'effectif 2014-2015 – Personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Création de poste au plan d'effectif du secteur général 2014-2015 – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Engagement régulier à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Engagement régulier à temps plein – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Engagement régulier à temps plein – Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Annulation de mise en disponibilité – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Lucie Gagnon)
11. Période réservée à la présidente
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1566 /2014**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Manon Rivard et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MERCREDI, 25 JUIIN 2014 (N<sup>o</sup> 207) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 14 JUILLET 2014 (N<sup>o</sup> 208).**

**RÉSOLUTION CE : 1567/2014**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi, 25 juin 2014 (N<sup>o</sup> 207) et de la séance extraordinaire du lundi, 14 juillet 2014 (N<sup>o</sup> 208).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITE EXÉCUTIF DU MERCREDI, 25 JUIIN 2014 (N<sup>o</sup> 207) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 14 JUILLET 2014 (N<sup>o</sup> 208).**

**RÉSOLUTION CE : 1568/2014**

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Jean-François Houle, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi, 25 juin 2014 (N<sup>o</sup> 207) et de la séance extraordinaire du lundi, 14 juillet 2014 (N<sup>o</sup> 208).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2014-2015 – PERSONNEL DE SOUTIEN, SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Conformément au 1<sup>er</sup> paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien, on procède au dépôt, pour adoption, du plan d'effectifs lié au secteur de l'adaptation scolaire du personnel de soutien pour 2014-2015.

Ce plan d'effectifs est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services. Il a été soumis au syndicat pour fins de consultation, dans les délais prescrits.

**RÉSOLUTION CE : 1569/2014**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Stéphanie Lacoste, d'adopter le plan d'effectifs 2014-2015 du personnel soutien, secteur de l'adaptation scolaire, et ce, tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF DU SECTEUR GÉNÉRAL 2014-2015 – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Lors de l'adoption du plan d'effectif du secteur général du personnel de soutien, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis en raison de l'opportunité créée par l'absence de titulaire, ceci permettant, dans le contexte budgétaire actuel, d'analyser la possibilité ou non de réorganiser les services autrement.

À cet égard, il appert que le poste de technicienne en administration au service des ressources humaines, aboli dans le cadre de cette opération, s'avère un incontournable à la poursuite des opérations régulières du service. Pour cette raison, sa création, est soumise à l'approbation du comité exécutif.

L'autre poste dont la création est soumise à l'approbation du comité est celui de technicienne en administration au service des ressources financières. Ce poste est actuellement vacant depuis la nomination de sa titulaire à un poste de gestionnaire administrative d'établissement. Celle-ci bénéficiant cette année d'un congé sans traitement, il est recommandé de procéder à une création de poste, en lieu et place d'un processus de comblement temporaire, de façon à régulariser la situation à long terme et de s'assurer d'une meilleure attraction lors de l'appel de candidatures.

Le commissaire Jean-François Houle est d'avis que le poste à être comblé au Service des ressources financières devrait l'être de façon temporaire, compte tenu du contexte budgétaire avec lequel la commission scolaire doit composer.

**RÉSOLUTION CE : 1570/2014**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, de procéder à la création de deux postes réguliers à temps plein au plan d'effectif du secteur général 2014-2015, du personnel de soutien.

Technicienne ou technicien en administration  
Service des ressources humaines 35 heures/semaine

Technicienne ou technicien en administration  
Service des ressources financières 35 heures/semaine

Madame Jeanne-Mance Paul demande le vote.

POUR la proposition : 5  
CONTRE la proposition : 1  
ABSTENTION : 0

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

6. **ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Faisant suite aux mouvements de personnel et à l'application des règles du mécanisme de sécurité d'emploi pour ce personnel, la recommandation est faite d'entériner l'embauche des personnes ci-dessous mentionnées, en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable.

**SUITE, PAGE 5**

### RÉSOLUTION CE : 1571/2014

Il est proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Bernard Nault, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates mentionnées ci-dessous :

Secrétaire (35hrs/semaine) Service aux entreprises	Cindy Bessette (2014-08-04)
Technicienne en organisation scolaire (35hrs/semaine) Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse	Anick Beauvillier (2014-07-01)
Technicienne en organisation scolaire (35hrs/semaine) École secondaire Marie-Rivier	Adélaïde Poussier (2014-06-30)

#### Secteur en service de garde :

Éducatrice en service de garde (33h19/semaine) Saint-Nicéphore	Marie-Anna Demers Poudrier (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (30h59/semaine) Saint-Nicéphore	France Gauthier (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (28h40/semaine) Saint-Nicéphore	Caroline Savoie (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (29h17/semaine) Saint-Majorique	Linda Joyal (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (26h48/semaine) À l'Orée des Bois	Myriam Houle (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (31h18/semaine) Saint-Pierre	Josée Couture (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (26h39/semaine) Sainte-Marie	Monique Roy (2014-08-25)
Éducatrice en service de garde (28h30/semaine) École C	Marie-Ève Montembault (2014-08-25)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'accomplissement des différentes étapes du mécanisme de sécurité d'emploi relié à l'organisation scolaire 2014-2015, conformément aux dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale, permet de soumettre à l'approbation du comité exécutif, l'embauche des personnes dont on trouve les coordonnées ci-dessous, à des postes d'enseignantes ou d'enseignants réguliers temps plein.

### RÉSOLUTION CE : 1572/2014

Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, d'engager à temps plein les personnes suivantes en date du 25 août 2014:

#### Formation générale

Champ 2 – préscolaire

Ariane Daunais

SUITE, PAGE 6

Champ 3 – titulaire au primaire

Catherine Allard  
Geneviève Allie  
Nathalie Aspirot  
Isabelle Cartier  
Joannie Charest  
Michèle Couture-Martin  
Wendy Darsigny  
Marie-Claude Durand  
Catherine Fafard  
Lucie Gervais  
Michelle Guillemette  
Mélanie Laterreur  
Jessie Lechasseur  
Louise McGee  
Sophie Parenteau  
Mariline Pérodeau  
Patricia Prince  
Véronique Roy  
Claudia Salvas  
Amélie Turgeon

Champ 4 – anglais, langue seconde, au primaire

Béatrice Uwizeramariya

Champ 5 – éducation physique au primaire

Vanessa Degranpré

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

L'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel et la finalisation des opérations d'affectation de ce personnel permettent la recommandation d'embauche d'une personne, dont le nom apparaît à la présente résolution, à titre de psychoéducatrice.

Il s'agit d'une sélection régie par les règles spécifiques de comblement prévues à l'Entente nationale et à l'entente relative à la liste de priorité d'engagement du personnel professionnel. Ladite candidate évolue dans l'organisation depuis quelques années, à la satisfaction de l'organisation.

**RÉSOLUTION CE : 1573/2014**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Stéphanie Lacoste, d'engager à temps plein la personne suivante à la date précisée ci-dessous :

Psychoéducatrice

Jacinthe Couture  
(2014-08-25)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ANNULATION DE MISE EN DISPONIBILITÉ – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

À la suite de nouvelles données quant aux inscriptions et à l'ouverture de nouveaux groupes en technique d'usinage, l'enseignant nommé ci-dessous pourra bénéficier d'une tâche complète en vue de l'année 2014-2015. Conséquemment, la recommandation est faite de procéder à l'annulation de sa mise en disponibilité.

**RÉSOLUTION CE : 1574/2014**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Rivard et APPUYÉ par M. Alain Charest, d'annuler la mise en disponibilité prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014 de la personne suivante :

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Champ 11 A – production

Hocine Bouredjou

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Lucie Gagnon)**

Madame Gagnon a pris connaissance de la liste 185. Elle fait savoir que l'on a répondu à ses questionnements de façon satisfaisante.

**11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

**12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h41.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG